



CLUB DES MARCHEURS DE ROUBAIX

SIEGE
RESTAURANT LA PAPILOTTE
3, RUE DE L'EPEULE 59100 ROUBAIX
tél: 03.20.27.63.32

CORRESPONDANCE
Mr LOUIS DESROCHES
4, RUE DESCARTES 59100 ROUBAIX
tél: 03.20.36.20.90 fax: 03.20.24.73.98

EMAIL:
cm.roubaix59100@nordnet.fr
Inscription Internet:
www.marchons.com

61^{ème} Edition des 28 heures Internationales de Roubaix à la Marche
les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2014

REGLEMENT

Sous les règlements de la COMMISSION NATIONALE DE MARCHE DE LA FEDERATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME.

LE CLUB DES MARCHEURS DE ROUBAIX organise les samedi 20 et dimanche 21 septembre les 28 HEURES INTERNATIONALES DE ROUBAIX à la Marche, ouverte aux marcheurs des catégories SENIORS et VETERANS. Licenciés à la F.F.A ou ressortissants d'une fédération affilié à l'I.A.A.F. Pour les concurrents étrangers.

Au départ le samedi 20 septembre 2014 à 11 heures, une boucle en milieu urbain de 15.211 m (couverte 1 fois) vous est proposée pour rejoindre ensuite le circuit homologué de 3031 m, sur le site du PARC BARBIEUX jusqu'au dimanche 21 où dès 14 heures, vous évoluerez sur un circuit de 1000 m jusqu'à la ligne d'arrivée finale à 15 heures

LES PARTICIPANTS DU FAIT DE LEUR ENGAGEMENT déclarent OBSERVER LE REGLEMENT GENERAL DES CIRCUITS SELECTIFS A PARIS-COLMAR et LA FRANCOIS 1er, ainsi que le règlement spécifique des 28 HEURES DE ROUBAIX ci-dessous.

ARTICLE 1

Tenue vestimentaire impeccable et correction absolue envers les officiels et le public, sous peine d'exclusion immédiate de l'épreuve.

ARTICLE 2

Les concurrents devront marcher selon la manière définie par les règlements internationaux de l'I.A.A.F. en vigueur concernant la marche athlétique. Les infractions seront sanctionnées par des arrêts obligatoires dont les durées sont fixées par la C.N.M. Toutefois, si la faute est importante, ou volontaire, suivant l'appréciation des juges la disqualification pourra être immédiate sans avertissement préalable.

ARTICLE 3

Dossards obligatoires: l'un sur la poitrine, l'autre dans le dos (avec puce intégrée) non repliés, visibles de jour comme de nuit.

ARTICLE 4

Les entraîneurs pédestres seront tolérés sur le parcours, sauf lors de la dernière heure de marche soit le dimanche à partir de 1½ heures. Ils évolueront au côté de leur marcheur sous leur propre responsabilité et sous réserve qu'ils ne créent pas une gêne pour le marcheur qu'ils entraînent, ou pour tout autre concurrent

ARTICLE 5

La circulation n'étant pas neutralisée sur la boucle de 15.211 m, les concurrents devront se conformer au code de la route. Interdiction d'emprunter les trottoirs sauf en cas de danger immédiat.

ARTICLE 6

Pour figurer au classement final et prétendre aux récompenses, le minimum parcouru lors des 28 heures de marsera de 154 km pour les hommes, de 126 km pour les femmes, le franchissement de la ligne d'arrivée le dimanche à 15 heures est obligatoire

ARTICLE 7

Un poste de secours du CENTRE FRANCAIS DE SECOURISME DU NORD sera présent sur le site du PARC BARBIEUX.

ARTICLE 8

Deux postes de ravitaillement seront sur le site su PARC BARBIEUX dès la fin de la boucle de 15 km.

ARTICLE 9

Seul une participation aux frais de déplacements du concurrent, sera attribuée, suivant les possibilités du comité organisateur. Sous la réserve d'avoir couvert au moins 100km avant un éventuel abandon.

Hébergement et repas

Pour les marcheurs éloignés devant arriver la veille à Roubaix, l'hébergement à l'hôtel sera prévu pour la nuit du vendredi 19 au samedi 20 septembre (dîner du vendredi ,petit déjeuner du samedi compris) pour l'athlète et un accompagnateur à condition d'en faire la demande lors de l'inscription.

Participation 2014

Afin de garder notre capacité à vous accueillir dans les meilleures conditions, nous sommes contraints de vous demander une participation soit;

1 marcheur et son accompagnateur: 40€ (QUARANTE EUROS) comprenant l'hébergement et repas

1 marcheur venant seul: 30€ (TRENTE EUROS) comprenant l'hébergement et repas.

Par mesure de simplification, cette somme sera déduite de votre indemnité des frais de déplacement, ou demandée en cas d'abandon avant le 100 éme KM.

ARTICLE 10

Des prix en espèces seront offerts à tous les concurrents classés (grille de prix jointe) sous réserve d'avoir effectué le kilométrage défini à l'article 6.

ARTICLE 11

Le club déclare avoir contracté, une assurance responsabilité civile auprès de la compagnie A.I.A.C.Courtage «LA SAUVEGARDE».

ARTICLE 12

Le club décline toute responsabilité au sujets des accidents ou de vols qui surviendraient durant l'épreuve. Tout préjudice ou détérioration causé du fait d'un concurrent, d'un suiveur, ou d'une autre personne, sera sous son entière responsabilité.

ARTICLE 13

LES JUGES ARBITRES, auront tous pouvoirs pour veiller au bon déroulement de l'épreuve, et prendre les sanctions éventuelles.

ARTICLE 14

Un droit d'inscription de ~~25€~~ ~~VINGT Cinq~~ EUROS) sera demandé à la remise des dossards. La présentation de la licence en cours de validité est obligatoire.

ARTICLE 15

La date limite des engagements est fixée au MERCREDI 10 septembre.

ARTICLE 16

Le simple fait de participer à cette compétition implique la connaissance entière du présent règlement, ainsi que l'acceptation de tous ses termes. Tout point non prévu dans ce règlement sera examiné par le Comité Organisateur de l'épreuve, dont les décisions seront souveraines.

LE COMITE ORGANISATEUR

CM

GRILLE DES RECOMPENSES OFFERTES A TOUS LES CONCURRENTS CLASSES OU CONCURRENTES CLASSEES AUX 28 HEURES DE ROUBAIX 2014

1er	650,00 €	11ème	120,00 €	21ème	50,00 €	31ème	30,00 €
2ème	450,00 €	12ème	110,00 €	22ème	50,00 €	32ème	30,00 €
3ème	350,00 €	13ème	100,00 €	23ème	50,00 €	33ème	30,00 €
4ème	280,00 €	14ème	100,00 €	24ème	50,00 €	34ème	30,00 €
5ème	230,00 €	15ème	80,00 €	25ème	40,00 €	35ème	30,00 €
6ème	200,00 €	16ème	80,00 €	26ème	40,00 €	36ème	30,00 €
7ème	190,00 €	17ème	80,00 €	27ème	40,00 €	37ème	30,00 €
8ème	170,00 €	18ème	70,00 €	28ème	40,00 €	38ème	30,00 €
9ème	140,00 €	19ème	70,00 €	29ème	30,00 €	39ème	30,00 €
10ème	140,00 €	20ème	70,00 €	30ème	30,00 €	40ème	30,00 €

La récompense des athlètes classés au delà de la 40 ème place est de 20 €.

BAREME DE RECOMPENSES SUPPLEMENTAIRES POUR LES FEMININES

Les récompenses ci-dessous s'ajoutent à celle du classement général, les 8 premières dames percevront les sommes suivantes.

1er prime de 220 €	2ème prime de 180 €	3ème prime de 130 €	4ème prime de 110 €
5ème prime de 90 €	6ème prime de 70 €	7ème prime de 50 €	8ème prime de 50 €

AUTRES PRIMES

Une prime au premier du classement (homme ou femme) au Km 109 (109 €) est offerte par les donateurs de sang.

Une prime au km 109 (109 €) est offerte à la première féminine.

Une prime au km 109 (109 €) est offerte à la première équipe.

Primes offertes en partenariat avec le site de MARCHONS.COM

LE COMITE DIRECTEUR

